

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ↪ Catherine MELUL, Michel BELANGER, Sana SUKKARIE, Gérard FABIA, Christine DYMALA, Jean-Bernard LATOUR, Isabelle JARDRY, Fabien LECUYER, Valérie MORIN, Nicolas LEMARCHAND, Adjointes au Maire.
 - ↪ Ricardo GONZALEZ, Josiane DEGERT, Franck BONAIDEI, Annie BURBAUD, Conseillers municipaux délégués.
 - ↪ Karine ROUX-LABAT, Daniel HICKEL, Conseillers métropolitains.
 - ↪ Olivier DELHOMME, Sandrine PAYAN-GUILLAUME, Jean-André BEAUROY-EUSTACHE, Sylvia PASTI-BOUCHER, Eric DUMARTIN, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Ludovic BOURDON, Rozenn ROCHE, Grégory VERDON, Florence DIF-CASTEX, Sylvie REMY, Philippe BISBARRE, Stéphanie ROLLAND-FLORO, Jean-Yves MAMES, Lisiane GUITARD, Jean-Marc BONNEFOND, Pierre AUZEREAU, Conseillers municipaux.
- ⇒ Vanessa PALACIOS-TOUMI, est partie, après avoir laissé procuration, au début de la question n° 2015/04/13/15.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

- ↪ Bernard VAROQUI, Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- ↪ Ludovic BOURDON.

LA SEANCE EST OUVERTE.

.../...

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 est adopté à l'unanimité sans observation.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATIONS

2015/04/13/01 – RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE LES TOURELLES – SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE – AUTORISATIONS

Dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat liés entre autres aux obligations de production de logements conventionnés, différents projets urbains sont développés dans la partie nord de la Commune. Cette augmentation de l'offre de logements va induire à terme une demande de classes supplémentaires dans les écoles du secteur.

Aussi, la Ville souhaite anticiper ce besoin dans l'Ecole maternelle "Les Tourelles" et propose de restructurer et agrandir cet équipement. Un projet est actuellement travaillé avec un maître d'œuvre et les équipes pédagogiques en place. Un plan masse et une insertion graphique se trouvent en annexe.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise le dépôt et la signature du permis de construire ou de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avéreraient nécessaires.

2015/04/13/02 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Au vu des évolutions que connaît l'Ecole Municipale de Musique depuis quelques années, et considérant la pluralité de ses missions :

- d'éducation d'un enseignement musical spécialisé,
- d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires,
- de développement des pratiques amateurs,

le Conseil Municipal demande le classement de l'Ecole en Conservatoire à Rayonnement Communal auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour une durée de 7 ans, soit 2015-2022, et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités concernant le dossier.

.../...

2015/04/13/03 – LOTISSEMENT CHÂTEAU DE MONTGAILLARD – RÉTROCESSION À TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION CM N° 240 APPARTENANT À L'ASL « LE CHÂTEAU DE MONTGAILLARD » - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

La Ville de Gradignan a été sollicitée par l'ASL "Le Château de Montgaillard" pour la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section CM n° 240 (2 080 m²) en nature d'espaces verts. Cette parcelle a été estimée par France Domaine à 15 euros le m².

Cette acquisition confortera la coulée verte entre le parc de Montgaillard et la Route de Canéjan sur la vallée de l'Eau Bourde.

Pour ce faire le Conseil Municipal approuve l'acquisition à titre gratuit de cette emprise et décide son incorporation dans le domaine public communal.

De plus, l'Assemblée autorise la prise de possession par anticipation de cet espace vert afin d'en permettre l'entretien par la Ville avant la signature de l'acte de cession.

Enfin, Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes afférents à cette cession, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

2015/04/13/04 – RUE DES CÉPAGES – OCTROI D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BÉNÉFICE DE ERDF SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BH N° 155.

La Commune de Gradignan a été sollicitée par ERDF pour autoriser l'implantation d'un poste de transformation et de toutes les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires pour le raccordement de celui-ci sur la parcelle communale située rue des Cépages, cadastrée section BH n° 155.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise au bénéfice d'ERDF la création d'une servitude de passage sur ladite parcelle communale aux conditions formulées par conventions et la signature des actes y afférents.

2015/04/13/05 – BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015, équilibré tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 32 352 024,25 €.

2015/04/13/06 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALE 2015

Le vote des taux concerne les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Après avoir eu notification du montant des bases d'imposition par les services fiscaux et compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de maintenir les taux des impôts ménages votés en 2014, à savoir :

➤ TAXE D'HABITATION	23,39 %
➤ TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	30,47 %
➤ TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	91,03 %

.../...

2015/04/13/07 – SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES – BUDGET PRIMITIF 2015

Les opérations relevant du service extérieur des pompes funèbres font l'objet d'un budget annexe de la commune, auquel s'appliquent les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015, équilibré tant en recettes qu'en dépenses à 69 000 €.

2015/04/13/08 – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal adopte pour l'année scolaire 2015-2016 les tarifs du restaurant scolaire, calculés en fonction des quotients de revenus correspondants, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	0,53 €
De 201 à 250 €	2	1,10 €
De 251 à 290 €	3	1,72 €
De 291 à 350 €	4	2,45 €
De 351 à 500 €	5	2,77 €
De 501 à 800 €	6	3,12 €
De 801 à 1 200 €	7	3,30 €
De 1201 à 1 800 €	8	3,45 €
Supérieur à 1 801 €	9	3,61 €

Non Gradignonais, professeurs des écoles et/ou instituteurs, emplois de vie scolaire, auxiliaire de vie scolaire + visiteurs	5,97 €
--	--------

De plus l'Assemblée fixe le tarif, pris en charge par le C.C.A.S. pour les familles en difficulté économique, à 0,53 € correspondant à la première tranche du tableau.

Enfin, il est prévu pour les familles gradignanaïses de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

2015/04/13/09 – ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE – TARIF ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Pour tenir compte de la faible augmentation des charges de service, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année scolaire 2015-2016, le tarif "Accueil Périscolaire" à 1,75 € par jour et par enfant de Gradignan, et à 2 € pour les enfants hors commune.

.../...

2015/04/13/10 – TEMPS D'ACTIVITES PERI-SCOLAIRES – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Pour la seconde année, la Ville de Gradignan organise un service municipal d'accueil des enfants scolarisés après le temps scolaire, dénommé Temps d'Activités Périscolaires.

Pour tenir compte des charges de fonctionnement liées au Temps d'Activités Périscolaires le lundi, mardi et jeudi soir (16H00/17H00), il est décidé de maintenir l'application d'une tarification propre à ce service par séance et par enfant.

Par ailleurs et pour tenir compte de la réalité des revenus des familles, il apparaît nécessaire d'adapter les tarifs en fonction des quotients de revenus.

Le quotient familial est calculé, comme défini par la CAF, sur la base de 1/12ème du revenu imposable de l'année, auquel s'ajoutent les prestations familiales mensuelles de la CAF, divisé par le nombre de parts fiscales.

Pour ce faire, le Conseil Municipal fixe les tarifs, à compter du 1er septembre 2015, pour l'année scolaire 2015-2016, de la façon suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	0,10 €
De 201 à 250 €	2	0,15 €
De 251 à 290 €	3	0,20 €
De 291 à 350 €	4	0,25 €
De 351 à 500 €	5	0,40 €
De 501 à 800 €	6	0,50 €
De 801 à 1 200 €	7	0,65 €
De 1201 à 1 800 €	8	0,85 €
Supérieur à 1 801 €	9	1,00 €
Non Gradignanais		1,50 €

De plus l'Assemblée adopte, pour les familles gradignanaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaire, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

.../...

2015/04/13/11 – CENTRE DE LOISIRS « PRIX DE JOURNÉE » - TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe, pour l'année scolaire 2015-2016, la participation des familles, calculée en fonction des quotients de revenus, pour l'accueil des enfants le mercredi et les jours d'ouverture du Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	2,15 €
De 201 à 250 €	2	4,16 €
De 251 à 290 €	3	7,80 €
De 291 à 350 €	4	9,78 €
De 351 à 500 €	5	9,88 €
De 501 à 800 €	6	10,56 €
De 801 à 1 200 €	7	10,96 €
De 1 201 à 1 800 €	8	11,48 €
Supérieur à 1 801 €	9	12,05 €
Non Gradignanais		19,96 €

De plus, l'Assemblée adopte, pour les familles gradignanaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

2015/04/13/12 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS « T-PAKAP » - « PRIX DE JOURNÉE » - TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

"T-Pakap", programme multiactivités de découvertes sportives et culturelles est déclaré en tant que Centre de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

.../...

Pour adopter une tarification identique sur tous les centres de loisirs de la Commune et respecter les directives de la CAF, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 de la façon suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	2,15 €
De 201 à 250 €	2	4,16 €
De 251 à 290 €	3	7,80 €
De 291 à 350 €	4	9,78 €
De 351 à 500 €	5	9,88 €
De 501 à 800 €	6	10,56 €
De 801 à 1 200 €	7	10,96 €
De 1 201 à 1 800 €	8	11,48 €
Supérieur à 1 801 €	9	12,05 €
Non Gradignonais		19,96 €

De plus, l'Assemblée adopte, pour les familles gradignanaïses de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

2015/04/13/13 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – TARIFS 2015-2016

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, établis sur la base d'un montant forfaitaire annuel, pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

1) TARIFS POUR UN ENSEIGNEMENT COMPLET POUR LES ENFANTS GRADIGNANAIS			
Enseignement complet = Instrument + Formation Musicale ou Culture Musicale + Pratique Collective ou Atelier ou Ensemble			
Quotient Familial	Tranches	Forfait annuel	Paiement mensuel
Inférieur ou égal à 500 €	1	37,40 €	3,74 €
De 501 à 650 €	2	100,00 €	10,00 €
De 651 à 800 €	3	258,20 €	25,82 €
De 801 à 1 000 €	4	360,80 €	36,08 €
De 1001 à 1 200 €	5	462,80 €	46,28 €
De 1 201 à 1 500 €	6	523,20 €	52,32 €
De 1 501 à 1 800 €	7	559,00 €	55,90 €
Supérieur à 1 800 €	8	599,60 €	59,96 €

.../...

2) TARIFS POUR LE JARDIN MUSICAL ET L'EVEIL MUSICAL POUR LES ENFANTS GRADIGNANAIS			
Quotient Familial	Tranches	Forfait annuel	Paiement mensuel
Inférieur ou égal à 500 €	1	18,70 €	1,87 €
De 501 à 650 €	2	50,00 €	5,00 €
De 651 à 800 €	3	129,10 €	12,91 €
De 801 à 1 000 €	4	180,40 €	18,04 €
De 1 001 à 1 200 €	5	231,40 €	23,14 €
De 1 201 à 1 500 €	6	261,60 €	26,16 €
De 1 501 à 1 800 €	7	279,50 €	27,95 €
Supérieur à 1 800 €	8	299,80 €	29,98 €

Sur les tarifs 1 et 2, réductions applicables pour les enfants Gradignanais :
 Abattement 15 % pour 2 enfants mineurs inscrits
 Abattement 20 % pour 3 enfants mineurs inscrits
 Abattement 30 % pour 4 enfants mineurs inscrits et plus

3) TARIFS POUR LES ETUDIANTS GRADIGNANAIS								
Enseignement complet	Forfait annuel	Paiement mensuel	Instrument	Forfait annuel	Paiement mensuel	Formation Musicale	Forfait annuel	Paiement mensuel
	261,00 €	26,10 €		130,50 €	13,05 €		130,50 €	13,05 €

4) TARIFS POUR LES ADULTES GRADIGNANAIS								
Enseignement complet	Forfait annuel	Paiement mensuel	Instrument	Forfait annuel	Paiement mensuel	Formation Musicale	Forfait annuel	Paiement mensuel
	868,00€	86,80 €		651,00 €	65,10 €		217,00 €	21,70 €

5) TARIFS POUR LES ADULTES MEMBRES DE L'HARMONIE SAINTE MARGUERITE								
Enseignement complet	Forfait annuel	Paiement mensuel	Instrument	Forfait annuel	Paiement mensuel	Formation Musicale	Forfait annuel	Paiement mensuel
	514,00 €	51,40 €		297,00 €	29,70 €		217,00 €	21,70 €

6) TARIFS POUR LES ELEVES ET ETUDIANTS HORS COMMUNE								
Enseignement complet	Forfait annuel	Paiement mensuel	Instrument	Forfait annuel	Paiement mensuel	Formation musicale	Forfait annuel	Paiement mensuel
	1 043,00 €	104,30 €		521,50 €	52,15 €		521,50 €	52,15 €

.../...

2015/04/13/14 – MEDIATHEQUE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Médiathèque pour l'année scolaire 2015-2016, applicables au 1er septembre 2015, comme suit :

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS	TARIFS 2015-2016
GRADIGNANAIS	
Pour les moins de 18 ans	GRATUIT
Pour les plus de 18 ans	17,50 €
Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et handicapés	9,50 €
NON GRADIGNANAIS	
Pour les moins de 18 ans	17,50 €
Pour les plus de 18 ans	35,20 €
Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et handicapés	17,50 €
SERVICES	
➤ Photocopies et impressions A4 noir et blanc	0,20 €
➤ Photocopies et impressions A3 noir et blanc	0,40 €
➤ Photocopies et impressions A4 couleur	1,30 €
➤ Photocopies et impression A3 couleur	2,60 €

2015/04/13/15 – LUDOTHEQUE MUNICIPALE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Ludothèque pour l'année scolaire 2015-2016, applicables au 1er septembre 2015, comme suit :

ADHESION POUR LES PARTICULIERS	TARIFS 2015-2016	
	GRADIGNANAIS	NON GRADIGNANAIS
Famille	24,75 €	30,50 €
Individuel (12-18 ans)	13,00 €	19,50 €
Assistante maternelle indépendante	13,00 €	19,50 €
Adhésion Multimédia (en plus de l'adhésion de base)	10,80 €	18,00 €

.../...

PRESTATIONS POUR LES ETABLISSEMENTS HORS COMMUNE	TARIFS 2015-2016
Prêt de malles de jeux ou jouets	Emprunt ponctuel : 8,20 €/semaine Emprunt forfaitaire : 61,20 €/an Caution : 150 €
Location de jeux surdimensionnés	Emprunt ponctuel : 10,20 €/jeu/semaine Caution : 150 €
Accueil « Jeu libre » avec les conseils d'une ludothécaire (sur RDV pour un maximum de 30 personnes)	33,00 €
Accueil pour une animation spécifique encadrée par une ludothécaire	41,00 €

2015/04/13/16 – ÉCOMUSÉE DE LA VIGNE ET DU VIN – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'Ecomusée de la Vigne et du Vin pour l'année scolaire 2015-2016, applicables au 1er septembre 2015, comme suit :

CATEGORIES	TARIFS 2015-2016
Entrée individuelle libre	GRATUIT
Entrée étudiants, scolaires, apprentis, handicapés et familles nombreuses	GRATUIT
Visite - dégustation	8,00 € PAR PERSONNE
Vin d'honneur	11,50 € PAR PERSONNE
Animations écoles de Gradignan	GRATUIT
Animations écoles hors Gradignan	33,00 € PAR CLASSE
Visites-animations jeunes, associations et centres aérés	2,00 € PAR PERSONNE
Cours initiation à l'œnologie	16,50 € PAR SEANCE/PERSONNE
Location Ecomusée de la Vigne et du Vin	100,00 €

.../...

2015/04/13/17 – MUSÉE DE SONNEVILLE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du Musée Georges de Sonnevillle pour l'année scolaire 2015-2016, applicables au 1er septembre 2015, comme suit :

CATEGORIES	TARIFS 2015-2016
Entrée individuelle	GRATUIT
Visite des écoles de Gradignan : 2 H 00	GRATUIT
Visite des écoles hors Gradignan (maximum 30 enfants) : 2 H 00	33,00 € PAR CLASSE
Visite des centres aérés, de loisirs, associations de Gradignan : 2 H 00	GRATUIT
Visite des centres aérés, de loisirs, associations hors Gradignan : 2 H 00	2,00 € PAR PERSONNE
Visite commentée pour un groupe d'adultes (minimum 10 pers.)	4,40 € PAR PERSONNE
Goûter d'anniversaire (2H00) - Plein tarif (entre 4 et 10 enfants avec présence obligatoire d'un adulte)	5,40 € PAR ENFANT
Goûter d'anniversaire (2H00) - Tarif réduit (parents étudiants, chômeurs, allocataires RSA) – (entre 4 et 10 enfants avec présence obligatoire d'un adulte)	1,50 € PAR ENFANT

2014/04/13/18 – MAISON DE LA NATURE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Les accès au Parc René CANIVENC, à la salle de pique-nique, à l'aquarium sont entièrement gratuits pour l'ensemble des visiteurs et des structures venus de tout le département de la Gironde et parfois même de plus loin. En 2014, plus de 18 000 personnes ont visité les expositions de la Maison de la Nature.

Les établissements de Gradignan bénéficient également de la gratuité pour les animations, les prêts d'expositions et de matériel pédagogique divers.

Toutefois, une participation financière est demandée pour toute animation scolaire aux établissements et organismes extérieurs à Gradignan, afin de couvrir les frais occasionnés par leur visite (préparation de documents pédagogiques, photocopies, intervention d'un animateur).

La Maison de la Nature réalise et possède de nombreuses expositions et des locations sont proposées aux établissements extérieurs à la commune avec des tarifs qui sont établis en fonction de la valeur du matériel prêté.

De plus, la Maison de la Nature vend, à des fins d'élevage dans des classes ou pour des particuliers des phasmes (sous réserve des disponibilités).

.../...

Aussi, le Conseil Municipal adopte les tarifs pour l'année scolaire 2015-2016, comme suit :

- ↳ Animation, par classe, pour les établissements non gradignanais : 33,00 €
- ↳ Visite d'exposition, par classe, pour les établissements non gradignanais : 21,00 €
- ↳ Phasmes (insectes) : 1,20 € les 5
- ↳ Location des expositions selon le catalogue des expositions de la Maison de la Nature ci-dessous :

Titre de l'exposition	Année de mise en service	Tarif location a la semaine
« Les animaux du parc du Moulineau »	1997	Prêt gratuit
« Comme un poisson dans l'eau »	2001	63,50 €
« Instants de lagune »	2002	63,50 €
« D'arbre en arbre »	2002	96,00 €
« Gare au loup ? »	2003	63,50 €
« Tic-Tac du temps »	2004	Prêt gratuit
« Quel ours ! »	2004	96,00 €
« Les Chauves souris »	2005	Prêt gratuit
« Champignons et Lichens »	2006	63,50 €
« L'Abeille »	2006	96,00 €
« Les papillons »	Réactualisé en 2007	Prêt gratuit
« Arctique - Antarctique »	2008	63,50 €
Phénomènes astronomiques : plusieurs expositions gratuites sont proposées. « Des étoiles et des Hommes »	2009	96,00 €
« Y'a d'la vie au jardin »	2009	63,50 €
« Regard sur les grenouilles »	2010	Prêt gratuit
« Le lait et les produits laitiers »	2010	63,50 €
« Habitez malin » ou le développement durable chez soi	2011	Prêt gratuit
« La forêt »	2011	127,00 €
Arbre pédagogique « Hector, l'arbre mort » Le tarif comprend une assistance technique préalable à la location (environ 1 heure) permettant d'expliquer le montage et l'utilisation pédagogique de l'arbre	2011	160 €

.../...

Titre de l'exposition	Année de mise en service	Tarif location à la semaine
« Les couleurs dans la nature »	2012	127,00 €
« De la graine au fruit »	2013	127,00 €
« Les oiseaux des jardins »	2014	127,00 €

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2015.

2015/04/13/19 – « LIRE EN POCHE » DES 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2015 – TARIF DES STANDS

L'édition 2015 de "Lire en Poche" se déroulera les 9, 10 et 11 octobre au Théâtre des Quatre Saisons et à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal approuve la location des espaces de vente à destination des libraires au cours de ces trois journées aux conditions forfaitaires de 16 € le m², montant inchangé depuis 2010.

2015/04/13/20 – CARTE BAMBOO - TARIFS

La carte Bamboo permet la gestion et le paiement des activités périscolaires, de la restauration scolaire et municipale dans son ensemble (stagiaires, enseignants, personnel municipal), des repas aux foyers-restaurants Saint-Géry et Séquoias, et très prochainement des temps d'accueil des enfants dans les structures de la Petite Enfance.

Cette carte est distribuée à titre gracieux. En cas de perte, vol, dégradation, son remplacement est facturé 5 € depuis 2007.

Il est constaté que les utilisateurs demandent le plus souvent le remplacement uniquement d'une lanière, du porte badge plastique ou de la carte monétique, aussi le Conseil Municipal décide de fixer le prix de ces équipements à leur coût de fabrication, soit :

- la lanière : 1,07 €
 - le porte badge plastique : 0,48 €
 - la carte monétique : 3,54 €
- et l'ensemble à 5,09 €.

2015/04/13/21 – CENTRE COMMUNAL DE L'ENFANCE – SORTIE DE FIN D'ANNÉE – PARTICIPATION DES FAMILLES

Le Conseil Municipal fixe à 6,70 € par enfant la participation des familles pour la sortie de fin d'année organisée au Parc de la Coccinelle à Gujan Mestras par le Centre Communal de l'Enfance. Ce voyage concerne une centaine d'enfants qui quitteront les structures de la « Petite Enfance » pour une scolarisation à la rentrée prochaine.

.../...

2015/04/13/22 – CENTRE COMMUNAL DE L'ENFANCE – INFORMATISATION DES STRUCTURES ET ÉQUIPEMENT EN BORNES MONÉTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Centre Communal de l'Enfance (CCE) a été équipé en 2008 d'un progiciel permettant la gestion des structures de la Petite Enfance : inscriptions des enfants, contrats d'accueil, facturations aux familles, bilans annuels d'activité pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Il convient aujourd'hui d'informatiser toutes les structures collectives pour permettre l'accès aux dossiers des enfants.

L'informatisation de toutes les structures (ordinateurs, imprimantes), l'équipement en bornes monétiques, le coût du logiciel, l'installation et la formation du personnel s'élève à 17 915,44 € H.T. et peut faire l'objet d'aides financières.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demandes de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 20 avril 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Ludovic BOURDON



LE MAIRE



Michel LABARDIN